



Chancellerie d'État
Service de la chancellerie

# Communiqué de presse

# Acquisition de 30 trolleybus à batterie pour la décarbonisation des transports publics urbains

En cohérence avec sa stratégie climatique cantonale et vu la nécessité de remplacer le matériel existant, le Conseil d'État a approuvé la demande de transN concernant l'achat de trente trolleybus déperchables à batterie pour un coût de quelque 33 millions de francs. Les nouveaux véhicules seront mis en exploitation dès 2024 sur les réseaux urbains de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

La décarbonisation des transports publics urbains est une nécessité reconnue, tout comme l'obligation de renouveler le vétuste matériel roulant actuel et la mise en conformité « Lhand » pour les personnes à mobilité réduite. Ainsi transN et le Canton ont, dès 2019, étudié les options possibles en vue du prochain renouvellement du parc de véhicules de l'entreprise. Trolleybus déperchables à batterie, bus électriques avec recharge rapide ou avec recharge lente au dépôt, bus à propulsion hydrogène ou biocarburants sont les différentes motorisations qui ont été évaluées par transN, l'État et les Villes. Les conclusions de l'étude ont clairement montré que le trolleybus déperchable à batterie est la meilleure option pour les réseaux urbains de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel.

## Constructeur suisse choisi à l'issue de l'appel d'offres

Un appel d'offres a donc été lancé par transN courant 2021. Pour l'évaluation des soumissionnaires, des essais routiers ont entre autres été effectués dans les villes de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds. TransN a finalement porté son choix sur le constructeur suisse HESS. En plus, des investissements subséquents seront nécessaires dans les dépôts de transN ainsi que le renforcement de l'alimentation électrique et le renouvellement d'éléments de la ligne aérienne pour quelque 10 millions de francs.

Au sens de la loi cantonale sur les transports publics (LTP), l'acquisition des trolleybus à batterie doit faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil d'État. Ce dernier a ainsi validé l'achat par transN de trente trolleybus articulés déperchables à batterie auprès de l'entreprise HESS. TransN financera les acquisitions, alors que le Canton et les communes assumeront les amortissements inhérents à cet investissement par le biais des indemnités annuelles de transport.

#### Mise en circulation des trolleybus à batterie

Les trolleybus seront livrés en deux lots, soit en 2023 et en 2026. Ils rouleront à Neuchâtel sur la ligne qui desservira, via l'avenue des Champs-Montants, le centre commercial de Marin. Grâce à la technologie déperchable à batterie, il ne sera ainsi pas nécessaire d'implanter un nouveau tronçon de ligne de contact aux Champs-Montants. Le nouveau matériel roulant remplacera les plus anciens trolleybus qui datent des années 1990 et ne répondent pas aux normes pour les personnes handicapées (LHand). En ville de La Chaux-de-Fonds, les trolleybus à batterie rouleront sur les lignes 301, 302 et 304 et remplaceront des bus diesel et hybrides.

### Une mesure concrète en faveur de la protection du climat

Le Canton de Neuchâtel rejoint ainsi les agglomérations de Fribourg et de Zurich qui exploitent déjà cette technologie avec succès et marque une étape importante dans la mise en œuvre des mesures de protection du climat, pour une mobilité durable.

#### Contacts:

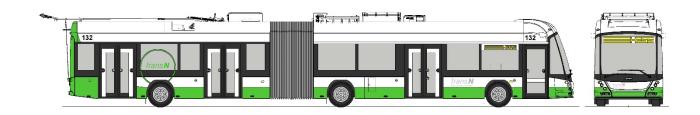
Laurent Favre, conseiller d'État, chef du Département du développement territorial et de l'environnement, tél. 032 889 67 00 ;

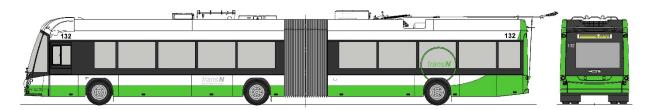
Olivier Baud, chef du service cantonal des transports, tél. 032 889 67 01 ;

Pascal Vuilleumier, directeur général de transN, tél. 032 924 24 24.

Neuchâtel, le 10 février 2022

# Données techniques





Longueur: 18.70 m

Largeur: 2.55 m

Hauteur: 3.55 m

Nombre de portes : 4

Puissance: 380 kW maximale, 270 kW continue

Batterie: 66.00 kWh

Nombre de places : 140, dont 42 places assises et 2 strapontins

